France : TROD angine pratiqués et rémunérés dans les pharmacies à partir du 1er janvier 2020

Abderrahim DERRAJI - 2019-09-19 16:57:03 - Vu sur pharmacie.ma

Les tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) de l'angine qui permettent de savoir si le patient a une angine bactérienne ou pas, seront pratiqués en officine dès le 1er janvier prochain. Une rémunération est prévue pour ce test qui permet de mieux prendre en charge les angines d'origine bactérienne et d'éviter un recours injustifié aux antibiotiques. Cette décision a été annoncée au mois de mars dernier par le Gouvernement français pour rendre effective la stratégie nationale de santé et du plan «Priorité prévention» L'Avenant n°18 à la convention pharmaceutique vient d'être signé entre la CNAM et les représentants des pharmaciens. Ce texte prévoit deux cas de figure: Soit le TROD est initié par le médecin, dans ce cas, le pharmacien percevra une rémunération de 7 euros. Quand c'est le pharmacien qui le préconise, la rémunération n'est que de 6 euros. Dans le cas où le test réalisé par le pharmacien est positif, le patient s'adresse à son médecin pour bénéficier d'une antibiothérapie.